



L'ACTIVITE DU SIED 70 EN 2000 ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

EDITORIAL

Après 6 mois passés à la présidence du SIED 70, et bien qu'ayant été membre du bureau syndical durant la dernière mandature, je dois bien avouer avoir plus appris au cours de ces 6 derniers mois que durant les 6 années précédentes.

J'ai constaté que l'ensemble du personnel du syndicat travaille avec ardeur et compétence dans l'intérêt de nos communes ; les multiples conversations que je peux avoir avec les élus de ce département me montrent que je ne suis pas le seul à le penser.

Le syndicat - j'en suis aujourd'hui encore plus qu'hier convaincu - renforce le pouvoir de nos communes dans le service public de l'électricité, et il nous permettra d'affronter, avec beaucoup plus de poids, l'évolution de ce service dans le proche avenir où la libéralisation de la distribution de l'énergie va concerner de plus en plus d'usagers.

Le SIED 70 nous permet en outre d'avoir une politique d'aménagement du territoire cohérente, ce qui est aujourd'hui nécessaire, compte tenu de l'importance des besoins en matière d'esthétique des réseaux électriques dont vous me faites part fréquemment, et comme je peux le vérifier régulièrement au vu de vos courriers.

Pour affronter ces évolutions, il fallait que notre syndicat puisse travailler dans un contexte précis et sans ambiguïté : les nouveaux statuts le lui permettent aujourd'hui.

Comme je m'y suis engagé, nous débattons des nouveaux statuts lors d'une réunion qui aura lieu le samedi 8 décembre 2001. J'y invite dès à présent tous les délégués au SIED 70 et également

tous les maires des communes adhérentes qui sont très souvent les interlocuteurs du syndicat en matière de travaux.

Depuis que le syndicat existe, comme j'ai pu le constater, il a su tisser de bonnes relations de travail avec les différents intervenants du service public de l'électricité. Bien entendu, sur certains points, les interprétations divergent, et parfois, il est nécessaire d'avoir recours à des arbitrages extérieurs, voire au juge administratif. Cette situation prouve pour le moins que chacun défend ses intérêts et, dans tous les cas, représente un bon stimulant pour faire évoluer les choses.

Je vous donne rendez-vous le 8 décembre prochain et vous rappelle que l'objet principal de cette lettre est une présentation de l'activité du syndicat en 2000, autant avec les concessionnaires qu'en matière de travaux.

René BRET

1 / LES CONCESSIONS

L'exécution du service public de distribution publique d'électricité est réalisée dans le département de la Haute-Saône par Electricité De France dans 419 communes et par la SCICAE de Ray-Cendrecourt dans 126 communes.

Le SIED 70 intervient fin 2000 en tant qu'autorité concédante sur 339 des 419 communes desservies par EDF (81%) et sur 58 communes desservies par la SCICAE (46%).

Le contrôle du SIED 70 effectué en 2000 a porté principalement sur l'application des engagements contractuels des concessionnaires et le

recensement du patrimoine intercommunal constitué par les ouvrages de distribution. L'action du SIED 70 est un travail au quotidien à la demande des élus et des usagers, mais c'est également une action plus en profondeur entre autorité concédante et concessionnaires.

A la suite des rapports d'activité de l'année 2000 que les concessionnaires ont transmis au SIED 70, on trouvera ci-après les textes des lettres que le Président du SIED 70 a adressées à EDF et à la SCICAE le 19 septembre 2001, et la réponse de la SCICAE du 25 septembre 2001.

Lettre adressée à Monsieur Christian ARNAUD,
Directeur d'EDF-GDF Services Franche-Comté
Nord :

"J'ai étudié avec attention le compte rendu de l'activité en 2000 de votre entreprise sur le territoire de la concession que le SIED 70 vous a accordée par contrat du 30 novembre 1995.

Cette 5^{ème} année d'existence de ce contrat a été marquée par les recours que vous avez déposés auprès du tribunal administratif de Besançon à l'encontre de décisions prises par le SIED 70 et portant d'une part sur le calcul des redevances d'investissement, et d'autre part sur le régime juridique des lignes HTA existant sur le territoire de la concession.

Selon l'article 4-1 de ce rapport, je constate que le patrimoine syndical de la concession comprend 2 293,00 km de réseau BT et 2 258,46 km de réseau HTA. Comparant ces chiffres à la longueur totale des réseaux, quel que soit leur régime juridique, que vous m'avez indiquée par lettre du 3 juillet 2001, je prends acte que la longueur totale du réseau d'alimentation générale existant sur le territoire de la concession est de 13,688 km. Il me serait agréable que vous me fournissiez des précisions sur les écarts que l'on peut constater sur le nombre des clients de la concession selon les sources indiquées ci-après :

- le tableau des pages 8 à 14 de ce rapport précise que votre entreprise comptait 80 327 clients relevant du tarif bleu en 2000 et une augmentation de 1 000 clients par rapport à 1999 ;

- le 1^{er} tableau de la page 54 de ce rapport indique 80 425 clients tarif bleu en 2000 (soit 98 de plus que d'après le tableau indiqué à l'alinéa précédent) et 79 423 clients en 1999 ;

- le 3^{ème} tableau de la page 43 de ce même rapport indique que votre entreprise a réalisé 423 branchements et dérivations individuels neufs en 2000 et comptabilisé 918 branchements abandonnés, ce qui peut laisser supposer une perte de 495 clients à comparer à la progression d'environ 1000 clients constatée aux 2 alinéas précédents.

Alors que le Conseil Général de la Haute-Saône, qui gère les crédits du FACE à l'échelon départemental, a inscrit très peu d'opérations de renforcement des réseaux d'électricité en 2000, je vous serais obligé de m'indiquer les causes de la baisse d'environ 30% du nombre de clients mal alimentés entre 1999 (4 826 clients mal alimentés) et 2000 (3 350 clients mal alimentés).

S'agissant de l'esthétique des nouveaux réseaux, je constate que votre entreprise n'a pas respecté les taux fixés dans le cadre du contrat de concession (tableau de la page 44 du rapport).

En application des directives nationales, et notamment du protocole du 26 avril 2000 passé entre votre entreprise et la fédération nationale des collectivités concédantes et régies, je vous rappelle que vous auriez dû respecter les taux de nouveaux réseaux esthétiques prévus par le contrat de concession de 70% en agglomération et de 50% en dehors de ces agglomérations.

Cela est d'autant plus regrettable que, comme vous le constatez dans votre enquête auprès des élus ruraux, les populations demandent des efforts de votre entreprise dans l'enfouissement des réseaux aériens.

Afin d'étudier une juste compensation à ce non respect des clauses contractuelles, je vous remercie de m'indiquer le détail des longueurs des réseaux mis en service en 2000, indiquées sur les 2 premiers tableaux de la page 43 du rapport notamment en séparant les travaux réalisés en agglomération et hors agglomération.

Enfin, pour une meilleure compréhension, il me semblerait souhaitable d'une part que ce rapport n'évoque pas d'autres concessions que celle que le SIED 70 vous accorde, et d'autre part qu'une attention toute particulière soit portée sur l'utilisation des adjectifs possessifs (page 44, le rédacteur du rapport écrit à 2 reprises "nos réseaux", alors qu'il s'agit des réseaux non pas appartenant à EDF mais propriété de l'ensemble des communes adhérentes au SIED 70 par l'intermédiaire de leur syndicat intercommunal)..."

Lettre adressée à Monsieur Denis FERRAND,
Président de la SCICAE de Ray-Cendrecourt :

"J'ai bien reçu le compte rendu d'activité de votre entreprise pour l'année 2000 ainsi que le résultat de l'enquête que vous avez établie auprès d'un certain nombre de vos clients.

La description des travaux réalisés par votre entreprise en 2000 (13^{ème} et 14^{ème} feuillets du rapport), ne permet pas de vérifier que vos engagements en matière d'esthétique ont été

respectés. Pour cela, je vous remercie de bien vouloir m'adresser un tableau précisant la nature des nouveaux réseaux réalisés en 2000 dans chacune des 3 zones définies aux 5, 6 et 7^{èmes} alinéas de l'article 8 du cahier des charges de concession.

Je vous rappelle en outre qu'à la suite du rapport de concession de l'année 1999, le Président PELLETIER vous demandait d'une part, le plan des ouvrages de la concession et d'autre part, un état des réseaux existants. Il conviendra en ce sens de compléter le tableau des feuillets 3 et 4 du rapport au minimum par les longueurs des réseaux à basse tension de chaque commune de la concession en conducteurs nus et en conducteurs isolés.

Le feuillet 19 du rapport précise que le départ HTA issu du poste de JUSSEY en direction de MARTINVELLE et qui dessert notamment les communes de BETAUCOURT, BLONDEFONTAINE, ORMOY, VILLERS-LES-PAUTEL et VOUGECOURT a subi 7 heures de coupure. Cette information est en contradiction avec le tableau du feuillet 18 qui indique qu'aucun client n'a subi plus de 3 heures de coupure.

S'agissant de la qualité de l'électricité, vous indiquez sur le tableau du feuillet 18 qu'aucun usager ne subit plus de 70 micro-coupures alors que le départ Andelarre du poste de coupure de CHARIEZ en a comptabilisé 74 rapides.

Cette qualité de l'électricité étant très importante et le sondage que vous avez effectué auprès de vos clients ne comportant pas d'item sur ce sujet, il me serait agréable que vous puissiez m'indiquer les moyens dont vous disposez pour mesurer ces indicateurs et que vous m'adressiez une copie des restitutions de l'ensemble de ces appareils pour l'année 2000...".

Réponse de Monsieur MARGARON, Directeur Général de la SCICAE de Ray-Cendrecourt :

"Votre courrier du 19 septembre a retenu toute notre attention et appelle de notre part les remarques et précisions suivantes :

1 - Article 8 du cahier des charges

L'ensemble des travaux sur toutes les communes SCICAE pour l'année 2000 fait apparaître sur 19,564km de réseaux renouvelés et 7,795km de réseaux neufs, soit 27,359km, une longueur réalisée en technique souterraine de 24,788km, soit 90,6 %. En ce qui concerne les travaux réalisés sur les communes concession SIED 70 :

Ligne MAILLEY-COURBOUX :

Sur la commune de MAILLEY, hameau de CHAZELOT : HTA : 4,24km dont 0,37km en agglomération, soit 100/100 en souterrain.

Ligne CHARIEZ-PUSEY :

Sur la commune de CHARIEZ, sortie poste 63/20kV hors agglomération : 1,81km, soit 100% en souterrain.

VENISEY :

Reprise dérivation Ecart ferme de FREMONCOURT : 1,96km hors agglomération en aérien.

⇒ Pourcentage aérien/souterrain

- en agglomération 100 %
- hors agglomération 77,4 %

2 - Les plans des ouvrages de la concession (HTA et BT) concernant les communes sous concession SIED vous ont été remis en 1996.

L'état des réseaux existants HTA vous a été communiqué dans le rapport 2000.

L'état des réseaux existants BT est en cours.

3 - Explication sur les temps de coupure

Les valeurs indiquées le sont pour le départ complet mais toutes les communes ne sont pas coupées pour toute la durée du temps indiqué (grâce aux bouclages ou séparations, après localisation des pannes).

Il est vrai que les communes de VILLARS-LE-PAUTEL et VOUGECOURT ont subi 7 heures de coupure, soit 248 clients (autotransfo 20/10kV à VILLARS-LE-PAUTEL foudroyé le 10 avril 2001). Le départ Andelarre a subi 74 micro-coupures dont plus d'1/3 dues aux orages (nous les avons comptabilisées)...".

S'agissant des actions du SIED 70 sur l'application des dispositions contractuelles, si à fin 2000, les 2 dossiers les plus importants concernant d'une part le recensement du patrimoine intercommunal, et d'autre part le prix des branchements lorsque le SIED 70 réalise une partie des travaux n'étaient pas réglés, il convient de noter qu'une lettre du Président d'EDF d'août 2001 devrait permettre au SIED 70 d'obtenir les renseignements qu'il réclame sur le patrimoine intercommunal. En outre, que le Directeur d'EDF s'est engagé à ce que l'ensemble des remboursements des sommes trop perçues par EDF au titre de branchements réalisés par cette entreprise soient effectués avant la fin de l'année 2001.

2 / LES TRAVAUX

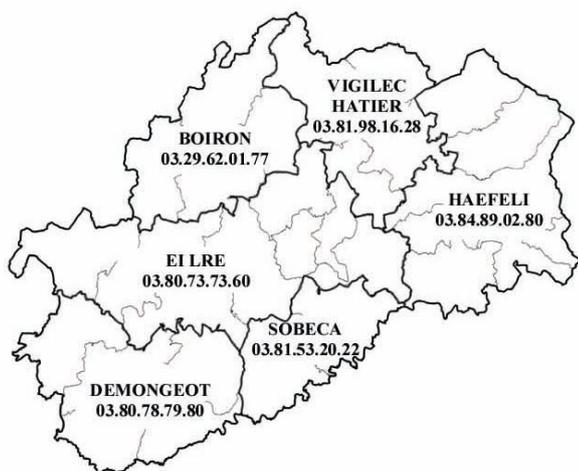
Les travaux que réalise le SIED 70 se répartissent en 3 catégories selon qu'ils concernent la distribution publique d'électricité, l'éclairage public ou le génie civil de télécommunications. En 2000, les travaux réalisés par le SIED 70 ont représenté un investissement d'environ 30 millions de francs. Les travaux sur les réseaux de distribution d'électricité sont scindés en 3 parties selon leur objet :

- les travaux d'extensions ont concerné 117 opérations pour un coût de 11,8 millions de francs ;
- 28 opérations d'aménagement esthétique ont été réalisées en 2000 pour un coût de 9,3 millions de francs ;
- des renforcements de réseaux ont été réalisés dans 15 communes pour un montant de 2,9 millions de francs.

A la demande des communes adhérentes, le SIED 70 réalise également des extensions ou des remplacements d'installations communales d'éclairage public, soit liés à des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, soit complètement indépendants de ces travaux. En 2000, le SIED 70 a réalisé 81 opérations d'éclairage public pour un montant d'environ 3,5 millions de francs.

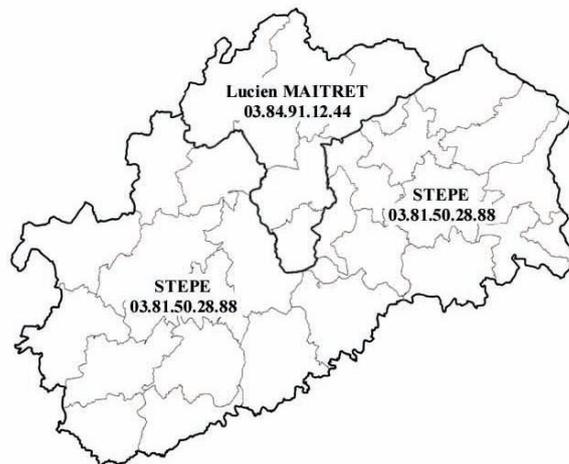
Enfin, le SIED 70 peut intervenir à la demande des communes pour installer du génie civil de télécommunications et permettre à France-Télécom d'installer des câbles dans les fourreaux ainsi mis en place afin de supprimer ou d'éviter des lignes téléphoniques aériennes. En 2000, 40 opérations du syndicat ont compris la mise en place d'un génie civil de télécommunications pour un coût total de 2,5 MF.

3 / LA DEVOLUTION DES TRAVAUX



Les travaux du SIED 70 sont confiés à des entreprises spécialisées dans le cadre de marchés à bons de commande. Après un appel d'offres lancé fin 1999, les entreprises titulaires pour les travaux des années 2000 et 2001 sont celles indiquées sur la carte ci-dessus, pour la distribution publique d'électricité et les travaux d'éclairage public qui y sont liés.

Pour les travaux propres à l'éclairage public, les entreprises sont indiquées sur la carte ci-après :



4 / LE PERSONNEL DU SIED 70 AU SERVICE DES COMMUNES ET DES USAGERS :

DIRECTION : Jean-Paul BARSOT, chargé du contrôle des concessionnaires et de la sécurité sur les chantiers.

SECTEUR A : Jérôme BEURTHEY, ☎03.84.77.00.06.

SECTEUR B : Cyril DODANE, ☎03.84.77.00.05.

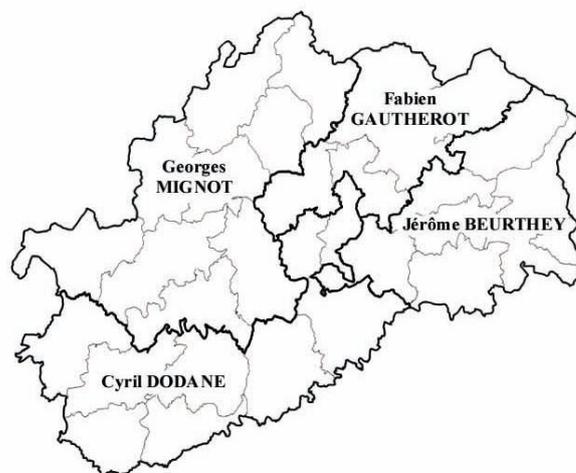
SECTEUR D : Georges MIGNOT, ☎03.84.77.00.07.

SECTEUR E : Fabien GAUTHEROT, ☎03.84.77.00.08.

SECRETARIAT TECHNIQUE : Sylvie JEANNOT, chargée de l'accueil téléphonique.

COMPTABILITE : Céline MAGNIN

ADMINISTRATION : Pascale PARAT



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

40 boulevard des Alliés - 70000 VESOUL

☎ 03.84.77.00.00, 📠 03.84.77.00.01, e-mail : sied70@wanadoo.fr